

COMMUNE DE MOHON
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
ORDINAIRE
DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis à la salle de la mairie sur convocation en date du 15 avril 2019 qui leur a été adressée par le Maire de la Commune de MOHON, Madame DENIS Josiane et affichée le 15 avril 2019 à la Mairie de MOHON.

<u>PRENOM</u> <u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>Présents</u>	<u>Absents ayant donné</u> <u>pouvoir</u>	<u>Absents</u>	<u>Secrétaire de</u> <u>séance</u>
DENIS Josiane	Maire	X			
LE RAT Martine	Adjointe	X			
BLANDEL Alain	Adjoint	X			
CARO Jean-François	Adjoint	X			
BOUTE Jean-Louis	CM			X	
LE QUEUX Pascal	CM			X	
VANDEKERKOVE Marie-Véronique	CM	X			
LALYCAN Claudine	CM			Excusée	
GUILLEMAUD Marc	CM			X	
PRESSARD Hervé	CM	X			
CLERO Jean-Michel	CM			X	
MOREL Hervé	CM			X	
COLLAS Marc	CM	X			
HOUEIX Ludovic	CM	X			X
TOTAL	14	08		06	

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
14	08	00	08

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur HOUEIX Ludovic pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2019

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler au procès-verbal de la séance du 22 février 2019.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est validé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1/25.04.2019 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU PORHOET

- Communication de l'avis préfectoral sur le vote de l'avant-projet avec chicanes présenté le 5 avril 2019

- Demandes de subventions auprès des organismes financeurs

- Autorisation de lancer les consultations auprès des entreprises

- Délibérations à prendre

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2019 sur le vote des projets présentés pour les travaux d'aménagement de la rue du Porhoët, elle a contacté la Préfecture afin de savoir comment interpréter le résultat du vote.

La Préfecture considère qu'il paraît logique de retenir le projet « chicanes » car c'est celui qui recueille le plus de voix, le vote blanc n'étant pas à comptabiliser.

Le projet numéro 3 « chicanes » est donc retenu.

Elle demande l'autorisation de déposer les subventions auprès des organismes financeurs pour ce projet qui pourrait être financé par le Conseil Départemental au titre du PST au taux de 35 % et au titre des amendes de police pour un montant maximal de 10 000 euros. Elle rappelle que le Conseil Municipal a déjà donné son accord de principe pour déposer un dossier auprès de la Sous-Préfecture au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (8 voix pour) pour déposer les demandes de subventions au vu du plan de financement prévisionnel présenté et autorise également le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

DELIBERATION N° 2/25.04.2019 – TRAVAUX DE VOIRIE – ANNEE 2019

- Demandes de subventions auprès des organismes financeurs

- Autorisation de lancer les consultations auprès des entreprises

- Délibérations à prendre

Madame le Maire présente l'estimatif des travaux de voirie 2019 établi par le Maître d'œuvre.

Elle demande l'autorisation de déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération au taux de 40 %. Un reliquat de subvention au titre de la Bretagne Centrale est disponible jusqu'au 31 décembre 2019. Une subvention est également possible pour les travaux en agglomération au titre du PST au taux de 35 %.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (8 voix pour) pour déposer les demandes de subventions au vu du plan de financement présenté et autorise également le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

DELIBERATION N° 3/25.04.2019 – PLOERMEL COMMUNAUTÉ – CLECT

- Présentation du rapport de la CLECT du 18 mars 2019 pour transfert de charges

- Délibération à prendre

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle Unique (FPU).

Suite à la définition de l'intérêt communautaire des statuts de Ploërmel Communauté, la CLECT s'est réunie une quatrième fois le 18 mars 2019 pour examiner les transferts de charges suivants :

Transferts de Ploërmel communauté vers les communes :

- Les services techniques sur le secteur de Mauron
- Le presbytère de Mauron
- Les équipements sportifs de Saint Briec de Mauron et de Saint Léry
- Les transports des élèves vers la piscine de Mauron

Transferts des communes vers Ploërmel communauté :

- Participation au SDIS pour les communes historiques de la Chapelle-Caro et du Roc-Saint-André

Le conseil communautaire du 28 mars 2019 a pris acte de ce rapport.

L'évaluation des charges transférées par la Commission ayant été réalisée selon les règles de calcul du Code Général des Impôts, le rapport est désormais soumis aux conseils municipaux. Il devra être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal de chaque Commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la transmission du rapport pour se prononcer.

Si le rapport est adopté, les attributions de compensation (AC) seront ensuite fixées par le Conseil communautaire.

Après examen du rapport de la CLECT du 18 mars 2019 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 18 mars 2019, annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (1 voix contre et 7 abstentions), émet un avis défavorable à ce rapport.

DELIBERATION N° 4/25.04.2019 – CANTINE MUNICIPALE - REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR L'ACHAT DE DENREE ALIMENTAIRE

- Présentation de la demande

- Délibération à prendre

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter ce dossier à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Avis favorable à l'unanimité.

Elle fait savoir que Mme Angélique GUIBOUX, salariée de CONVIVIO, le prestataire de service chargé de la fourniture des repas à la cantine municipale a dû acheter personnellement du pain à Super U de Josselin car la boulangerie de MOHON était fermée pour congés annuels. Elle a payé la somme de 5 euros 94.

Mme le Maire propose que cette somme soit remboursée à Mme Angélique GUIBOUX.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité (8 voix pour) un avis favorable à la proposition de Mme Le Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal :

Décision 9/2019 : Passation d'un marché de fournitures en procédure adaptée avec la société PLOER NET de PLOERMEL pour l'achat :

- d'une poubelle avec cendrier incorporé pour le Centre Culturel du Mille Clubs au prix de 469 euros HT
- d'un cendrier seul pour le Centre Culturel du Mille Clubs au prix de 97 euros 50 HT
- d'une poubelle pour l'espace multi sports au prix de 239 euros HT
- d'un cendrier seul pour la buvette du terrain des sports au prix de 97 euros 50 HT.

Décision 10/2019 : Passation d'un marché de travaux avec l'entreprise ROUXEL CONSTRUCTIONS de MOHON pour la réalisation de travaux de béton de sol à l'église pour un montant de 9 247 euros 44 HT.

Décision 11/2019 : Passation d'un marché de prestations de services avec le bureau d'études NICOLAS ASSOCIES à Pontivy pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de voirie de l'année 2019. Le coût s'élève à 3 100 euros HT.

Décision 12/2019 : Conclusion d'un bail avec Mme FRANCOIS Claire pour le logement communal N° 17 bis rue Joseph Herpe à MOHON à compter du 1^{er} mai 2019 pour une durée de six années renouvelables par période de trois ans.

. Lettre des habitants du village de Bréhélu : Lecture du courrier du 18 avril 2019 faisant part de la ligne téléphonique souvent coupée et demande de possibilité de faire une ligne souterraine. Etude avec Mr BELLEGO du SDEM le 2 mai 2019.

2. Centenaire : Mme COURTEL Jeanne aura 100 ans le 26 avril 2019. Mme le Maire lui rendra visite et un bouquet sera offert par la Commune.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

1. Travaux d'aménagement de la rue du Porhoët
2. Travaux de voirie année 2019
3. PLOERMEL COMMUNAUTE – CLECT
4. Remboursement de frais pour l'achat de denrée alimentaire.

RECAPITULATIF DES INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal : décisions 9 et 12/2019.

RECAPITULATIF DES QUESTIONS DIVERSES

1. Lettre des habitants du village de Bréhélu
2. Centenaire

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an susdits,
Délibérations 1 à 4
Informations diverses 9 à 12/2019
Questions diverses 1 à 2
Et ont signé les membres présents
Ou représentés,

Le 9 mai 2019
Signé,
Le Maire,
Josiane DENIS

NOTA BENE : L'intégralité du procès-verbal de séance figurant sur le registre des délibérations du Conseil Municipal est consultable sur simple demande en mairie.